

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Yannick MICHELIX propose sa candidature.

A l'unanimité M. MICHELIX Yannick est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du dernier compte-rendu de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 AVRIL 2022 et demande si des membres ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 11 AVRIL 2022 est adopté à l'unanimité

3) Acquisition parcelle AB 804

M. le Maire rappelle que lors de modification du PLU en date du 26 janvier 2018, l'emplacement réservé numéro 9, initialement destiné à l'amélioration de la desserte des équipements de l'école a été destiné à l'agrandissement de l'école.

Après négociation avec les héritiers de M. Villerot, il vous est proposé

- que la commune se porte acquéreur de la parcelle AB 804 d'une superficie de 438 m² au prix de 30000€, frais de notaire à la charge des vendeurs.
- De confier la rédaction de l'acte à Maître Grandjean, Notaire à Nancy.

Adoptée à l'unanimité

4) Vente parcelle AB 103

M. Lorentz Jean Jacques, Gérant de la Société SCI AMBROISE, domicilié 2 Rue de Lorraine propose de se porter acquéreur de la parcelle communale AB 103. D'une superficie de 43 m², elle se situe à l'angle de la Rue G. Chepfer et de la Rue de Lorraine et est mitoyenne à la maison de M. Lorentz.

Ce dernier nous a proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 3500€. Nous lui avons fait une contre-offre à 5000€ qu'il a acceptée.

Il vous est donc proposé :

- De céder à la parcelle AB 103 au prix de 5000€
- De confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Grandjean

Adoptée à l'unanimité

5) Recrutement personnel temporaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir du personnel complémentaire à la prochaine rentrée scolaire en raison de la modification du fonctionnement de nos écoles (suppression du RPI).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du

- 31 août 2022 deux emplois non permanent sur le grade de ATSEM dont la durée hebdomadaire de service est de 25/35^{ème}
- 1^{er} août 2022 un emploi non permanent sur le grade d'agent technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 20/35^{ème}
- et de l'autoriser à recruter trois agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de l'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De créer deux emplois non permanent sur le grade de ATSEM pour effectuer les missions d'ATSEM, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 25/35^{ème}, à compter du 31 août 2022 pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois
- De créer un emploi non permanent sur le grade d'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL pour effectuer les missions d'agent de propreté, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 20h/s, à compter du 1^{er} août 2022 pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois.
 - La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 368 indice majoré 341 pour les ATSEM et par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340 pour l'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre.012 du budget primitif

6) Remboursement avance de frais

Il vous est proposé de procéder au remboursement de l'avance de frais d'un montant de 496€ au profit de Sophie Rauch correspondant aux frais de transport pour aller visiter nos anciens à Carqueiranne à la fin de ce mois. (3 billets de train R)

Adoptée à l'unanimité

7) Remboursement arrhes location Salle St Rémi

Il vous est proposé de procéder au remboursement des arrhes versés par Mme CUNY d'un montant de 35€ pour la réservation de la salle St Rémi du 14 mai dernier. Cette dernière a dû annuler sa réservation pour cause de Covid.

Adoptée à l'unanimité

M. le Maire indique en aparté qu'il ne peut être autorisé, lors de la célébration des mariages, l'utilisation de confettis ou autre si ces derniers ne sont pas biodégradables. Un justificatif sera demandé. Si nécessaire, il sera exigé que les intéressés procèdent au nettoyage des lieux.

D'autre part, il rappelle que les propriétaires et/ou locataires sont tenus de balayer ou nettoyer, désherber devant leur immeuble et ce quelque qu'en soit l'affectation.

8) BP 2022 – Décision modificative de crédit

Il vous est proposé de modifier le BP2022 afin de reprendre les crédits ouverts au compte 165 « Dépôt et cautionnement reçus) pour un montant de 1667€ par délibération du Conseil Municipal du 14 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

9) Informations et questions diverses

- Calamite festival : du 15 au 19/06
- 109^{ème} tour de France : M2 coupée à la circulation le 8/07/2022 de 9h30 à 14h00 + stationnement interdit
- Prochain Conseil d'Ecole le 21 juin à 18h00 à Lenoncourt

TOUR DE TABLE

Marie-Claude Mabilie

Demande si la Mairie a été saisie par un riverain de la Rue des Mirabelliers concernant un problème de stationnement ? Oui, M. le Maire le recevra

Fuite d'eau Rue Albert Schweitzer (N° 36) – L'incident a été signalé à la Métropole qui est intervenue en début d'après-midi. Il s'agit d'une fuite d'eau provenant d'une source. Des investigations doivent être menées. Le suivi du dossier est assuré par Guillaume Sadon

Julien ADAMI

Problème vitesse des 2 roues Rue G. Des Moynes – Il va essayé d'identifier les individus

Problème de stationnement sur les trottoirs Rue de Juvrecourt et A. Schweitzer – Ce dossier est suivi par Guillaume Sadon

Stop intersection Rue G des Moynes/Rue de Lorraine non respecté !

Sophie RAUCH

Kermesse des écoles – 25/06 à Lenoncourt : Julie BOUCLE représentera la commune

Cette année, il n'est pas prévu de spectacle des enfants, chaque enseignant ayant prévu d'en faire un dans leur classe respective.

Chantier jeune juillet : manque de bénévoles ! 16 enfants sont inscrits la 1^{ère} semaine, 22 la seconde et 18 au camp. Il faut déterminer les travaux à réaliser

Yveline Fayon-lung

Problème d'odeurs persistant : La Métropole a été saisie

Constat d'un passage de camions bennes très importants ces derniers temps (61 en moins de 3 heures ce samedi !!!!) : Jean-Pierre pense que cela est lié au chantier du nouveau lotissement sur Tomblaine. Il sera pris contact avec le pétitionnaire du Permis de Lotir afin d'obtenir plus d'information sur ce transit de camions.

Georgette DAMEN

Vol d'eau au cimetière de Bosserville

Thierry DELORS

Les bandes rugueuses posées Rue du Bois Robin fonctionnent bien !

Cimetières : leur entretien pourrait être fait dans le cadre du Chantier jeunes. Sophie propose de faire une publication facebook avec un appel aux habitants pour venir aider les jeunes.

Police Nationale : A représenté Yannick à la réunion de travail du 01/06 du Groupe de partenariat opérationnel qui s'est déroulée à Pulnoy. A évoqué les incidents récurrents qui se passent sur la commune. La prochaine réunion aura lieu le 29/06. Jean-Pierre indique qu'il est très important d'y évoquer la mutualisation des forces de Police sur le territoire métropolitain (étant précisé que le Conseil Municipal de la commune de Saulxures n'a pas validé la convention de mise à disposition de leur policier municipal avec notre commune)